PRÉFET
DE L'AISNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RESSOURCES EN EAU
Suivi et gestion de la situation dans l'Aisne – passage du département en vigilance sécheresse

Laon, le 21/04/2023

Malgré une pluviométrie favorable ces dernières semaines, les niveaux des nappes et des cours d'eau restent bas voire très bas pour certains secteurs.

Le BRGM a, par ailleurs, publié le 11 avril dernier, un état de situation des nappes au niveau national. Cette carte montre des niveaux modérément bas et très bas pour le département. En complément, à partir des prévisions Météofrance pour les mois d'avril à juin 2023, le BRGM estime un risque de sécheresse en 2023 sur les nappes du département fort à très fort.

Pour tenir compte de cette situation particulièrement sensible de l'état des ressources en eau superficielle et souterraine et après avis du comité Ressource en eau réuni ce 21 avril 2023, **le Préfet a décidé de placer l'ensemble du département de l'Aisne en vigilance**.

Le niveau de vigilance incite l'ensemble des usagers, particuliers, professionnels et collectivités à faire un usage économe de l'eau.

À ce stade, aucune mesure de restriction des usages n'est en vigueur.

Afin de préserver la ressource pour les mois à venir, il est important d'adopter dès maintenant les bons réflexes pour économiser l'eau.

La situation au 15 avril 2023 :

Le département de l'Aisne a connu, comme le reste du territoire métropolitain, un épisode de sécheresse inédit en plein coeur de la saison hivernale, qui faisait suite à un été 2022 déjà exceptionnellement chaud et sec.

Cet hiver très sec s'est traduit dans le département par des niveaux des nappes d'eau souterraines et des cours d'eau bas à très bas pour la saison avec, sur certains secteurs des cours d'eau en assec.

Malgré une pluviométrie favorable au mois de mars et début avril, les cumuls de précipitations pour la période de recharge 2022-2023 sont inférieurs à la normale de - 8 % sur le département de l'Aisne.

On constate également une humidité des sols basse sur la période du 15 avril 2022 au 16 avril 2023.

Pôle départemental de la communication interministérielle
Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69
Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr
Préfet de l'Aisne @Prefet02

Préfet de l'Aisne
Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.
2, rue Paul Doumer - CS 20656
02010 LAON Cedex

Concernant la situation sur les eaux de surface, le bulletin d'étiage place une zone d'alerte (bassin versant) en vigilance, le bassin de l'Escaut. Pour les autres zones d'alerte, les niveaux mesurés sont au-dessus du seuil de vigilance.

Concernant la situation des nappes souterraines, le bulletin du BRGM sur la première quinzaine d'avril présente la situation suivante sur les sept piézomètres de référence :

- les piézomètres sur le bassin Artois-Picardie (Escaut et Somme) d'Havrincourt et d'Etaves-et-Bocquiaux sont en vigilance,
- le piézomètre d'Amifontaine reste à un seuil très bas malgré une hausse du niveau sur le mois de mars et de la première quinzaine d'avril,
- le piézomètre d'Hirson reste à un niveau modérément bas (stable),
- le piézomètre de Barisis-aux-Bois reste à un niveau très bas (stable),
- le piézomètre de Fère-en-Tardenois est à un niveau modérément bas (stable),
- le piézomètre de Laon est à un niveau très bas (stable).

Concernant le suivi du réseau ONDE (observations visuelles de l'écoulement des cours d'eau) sur la campagne complémentaire du 24 mars 2023, les constats sont les suivants :

- 3 stations en assec (10 % du réseau) sur deux stations sur la Serre et une station sur Aisne-Vesle-Suippe
- 2 stations en écoulement visible faible (7 % du réseau) sur une station de la Serre et une station sur Aisne Aval
- 25 stations en écoulement visible acceptable (83 % du réseau),

L'organisation dans le département pour suivre et gérer la sécheresse :

L'arrêté cadre du 20 février 2023 encadre la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau par bassin versant en cas de sécheresse.

Le département est ainsi découpé en 12 zones d'alerte (bassin versant).

Pour chaque zone d'alerte, une station hydrométrique (localisée sur un cours d'eau du bassin versant) est identifiée comme point de référence pour suivre l'évolution de la situation .

Un bulletin de suivi d'étiage est produit tous les 15 jours par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts de France et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) et permet d'apprécier l'état de la ressource en comparant les données de débit des cours d'eau des stations de référence aux seuils fixés dans l'arrêté.

Il existe 4 niveaux de gravité, selon la sévérité de l'épisode de sécheresse : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Des données complémentaires sur l'état des nappes souterraines (bulletin du BRGM) et des assecs des cours d'eau (suivi du réseau ONDE -Observatoires des étiages estivaux des petites cours d'eau en suivant visuellement l'état des écoulements de l'OFB) sont également utilisées pour décider de prendre un arrêté de restriction des usages de l'eau sur tout ou partie du département.

Le comité "Ressource en eau", placé sous la responsabilité du préfet, est une instance d'échanges et de concertation.

Il rassemble les différents acteurs de l'eau impliqués dans le suivi de la ressource et la gestion de l'eau et se réunit autant que de besoin, au cours de l'année, pour suivre l'évolution de la situation et donner son avis sur les mesures envisagés.

Le dernier comité Ressource en eau s'est tenu ce 21 avril 2023 dans le département de l'Aisne.

Lors de ce comité un état de la situation au niveau hydrologique et météorologique en cette fin de période de recharge et en début la saison de vidange des nappes souterraines, établi au 15/04/2023, a été présenté par la Direction départementale des territoires, Météofrance, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et l'Office Français de la Biodiversité.

L'eau est une ressource rare, alors économisons-la.

Toutes les informations relatives à la sécheresse pour le département sont consultables sur la page dédiée du site des services de l'État : https://www.aisne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau/Secheresse